



Votants : 81
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 30 novembre 2018
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 11 décembre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 10 décembre 2018

GESTION DES DECHETS – ACTUALISATION DES TARIFS DES PRESTATIONS POUR L'ANNEE 2019

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Carole BRUNETEAU à Jérôme BALOGE, Christelle CHASSAGNE à Christine HYPEAU, Marie-Chantal GARENNE à Dominique SIX, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Anne-Lydie HOLTZ à Rose-Marie NIETO, Agnès JARRY à Yamina BOUDAHMANI, Dominique JEUFFRAULT à Eric PERSAIS, Rabah LAICHOURE à Michel HALGAN, Simon LAPLACE à Florent SIMMONET, Jacqueline LEFEBVRE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Alain BAUDIN

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Pascal DUFORESTEL, Gérard GIBAUT (décédé), Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Christelle CHASSAGNE, Marie-Chantal GARENNE, Alain GRIPPON, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20181210-C24-12-2018-DE
Date de télétransmission : 14/12/2018
Date de réception préfecture : 14/12/2018

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 10 DECEMBRE 2018

GESTION DES DECHETS – ACTUALISATION DES TARIFS DES PRESTATIONS POUR L'ANNEE 2019

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Il est rappelé que les tarifs des prestations du service déchets ménagers sont fixés annuellement par le Conseil d'Agglomération.

Pour l'année 2019, il est proposé de ne pas faire évoluer les tarifs. Ceux-ci restent donc à un niveau identique à celui de 2018.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Adopter les tarifs des prestations à compter du 1er janvier 2019, comme présentés dans le tableau annexé à la délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 81
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS		
PRESTATIONS	Pour mémoire Rappel des tarifs 2018	Nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2019
A- CONTENEUR A GRAVATS ET ENCOMBRANTS		
(Inclus carburant et personnel; exclu le traitement des déchets non recyclables)		
A.1- Mise à disposition avec pose et dépose		
A.1.1- Conteneur 7 m3	118,70 €	118,70 €
A.1.2- Conteneurs 30m3	191,00 €	191,00 €
A.2- Bac 7m3 forfait aire de grand passage	260,00 €	260,00 €
B- CONTENEUR A VERRE OU PAPIER-CARTON DES PROFESSIONNELS		
B.1- Pose et dépose d'un conteneur verre		
B.1.1- Rotation pose et dépose d'un conteneur verre	40,00 €	40,00 €
B.1.2- location mensuelle d'un conteneur verre	20,00 €	20,00 €
B.2- Collecte des cartons des professionnels benne de 12m3		
B.2.1- Rotation pose et dépose de la benne	80,00 €	80,00 €
B.2.2- location mensuelle de la benne	40,00 €	40,00 €
B.3- Collecte des cartons des professionnels borne d'apport volontaire		
B.3.1- Rotation pose et dépose de la borne	60,00 €	60,00 €
B.3.2- location mensuelle de la borne	30,00 €	30,00 €
B.4- Collecte des cartons des professionnels bac de 660 litres		
tarif par bac et par collecte, location comprise	10,00 €	10,00 €
C- ENLEVEMENT DES DECHETS MENAGERS :		
C.1- Zones collectées 1 fois par semaine (fréquence 1), le litre collecté Ordures Ménagères et Assimilés	0,0214 €	0,0214 €
C.1 bis- Zones collectées 1 fois par semaine (fréquence 1), le litre collecté déchets recyclables ou compostables	0,0117 €	0,0117 €
C.2- Collectes supplémentaires - zones collectées plus d'une fois par semaine hors circuit ou hors fréquence hebdomadaire de la zone		
C.2.1- Prise en charge hebdomadaire, la collecte supplémentaire (prix de revient)	70,00 €	70,00 €
C.2.1.1- Prise en charge prêt ponctuel de conteneurs (prix de revient)	70,00 €	70,00 €
C.2.2- le litre collecté et traité	0,0214 €	0,0214 €
C.2.3- le litre collecté et traité intervention pour des déchets ponctuels avec prêt de conteneurs	0,0214 €	0,0214 €
C.2.4- le litre collecté et traité intervention pour des déchets ponctuels avec prêt de conteneurs uniquement pour déchets recyclables triés	0,0117 €	0,0117 €
C.3- Habitation légères de loisir - forfait à l'année	126,85 €	126,85 €
C.4- Zones collectées 5 fois par semaine (fréquence 5)		
une exonération est appliquée aux redevables de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 140 litres par jour ouvrable, soit 840 l exonération non cumulable avec C.1		
C.4.1- Forfait pour collecte d'un conteneur de 120/ 140 litres, par an	157,33 €	157,33 €
C.4.2- Forfait pour collecte d'un conteneur de 240 litres, par an	314,63 €	314,63 €
C.4.3- Forfait pour collecte d'un conteneur de 330/360 litres, par an	432,64 €	432,64 €
C.4.4- Volume de conteneurs distribués supérieur ou égal à 330 litres, le litre collecté au delà de 330 litres de volume distribués	0,0214 €	0,0214 €
C.5- Forfait applicable aux professionnels pour collecte des cartons hors conteneurs	314,63 €	314,63 €
D- REMPLACEMENT DE CONTENEURS : Prix TTC résultant du marché en cours suivant le type de conteneurs		
Conteneur volé, cassé, détruit au-delà du premier remplacement de conteneur de 140 litres (remplacement au prix du marché + prise en charge)	Marchés en cours suivant le type de conteneurs + prise en charge forfaitaire 70 €	Marchés en cours suivant le type de conteneurs + prise en charge forfaitaire 70 €
Conteneur volé, cassé, détruit au-delà du premier remplacement de conteneur de 240 litres (remplacement au prix du marché + prise en charge)		
Conteneur volé, cassé, détruit au-delà du premier remplacement de conteneur de 330 litres (remplacement au prix du marché + prise en charge)		
E- REDEVANCE DEPOT DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES ET INSTALLATION DE COMPOSTAGE		
E.1- Déchets inertes, la tonne	9,65 €	9,65 €
E.2- TGAP perçue au profit de l'Etat	Montant fixé par décret	Montant fixé par décret
E.3- Déchets pour compostage, la tonne		
E.3.1- Déchets en mélange, la tonne	29,40 €	29,40 €
E.3.2- Broyats Déchets Verts, Tontes, Branches et Branchages la tonne	20,00 €	20,00 €
E.4- Déchets recyclables (cartons, papiers, ferrailles), la tonne	Gratuit	Gratuit
F- REDEVANCE COMMERCANTS, ARTISANS, ENTREPRISES, COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS EN DECHETERIES		
F.1- Déchets tout-venant, sables, le m3	27,60 €	27,60 €
F.2- Déchets verts, le m3	9,45 €	9,45 €
F.3- Déchets inertes, le m3	7,55 €	7,55 €
F.4- Bois le m3	16,90 €	16,90 €
F.5- Déchets ménagers spéciaux le kilogramme	3,18 €	3,18 €
F.6- Pneumatiques de berline, le pneumatique	3,18 €	3,18 €
F.7- Déchets recyclables	Gratuit	Gratuit
G- REDEVANCE CENTRE DE TRANSFERT		
G.1- Redevance pour déchets ménagers et assimilables, la tonne	114,90 €	114,90 €
H- BADGE DE PESAGE POUR ACCES AUX INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DECHETS (professionnels)		
	25,20 €	25,20 €
I- VENTE DE COMPOST PRIS SUR LE SITE		
I.1- Par les professionnels, la tonne	8,00 €	8,00 €
I.2- Par les professionnels par quantités de 100 tonnes et plus, la tonne	6,00 €	6,00 €
I.3- Par les professionnels par quantités de 1000 tonnes et plus, la tonne	4,00 €	4,00 €
I.5- Particuliers résidant sur le territoire de la CAN et les communes	Gratuit	Gratuit
I.6- Par les particuliers résidant sur le territoire de la CAN par quantité d'1 tonne et plus, la tonne	8,00 €	8,00 €
I.7- Par les professionnels, refus de crible végétère, la tonne moins de 100 tonnes achetées/an	6,00 €	6,00 €
I.7- Par les professionnels, refus de crible végétère, la tonne plus de 100 tonnes achetées/an	4,00 €	4,00 €
J- VENTE DE BROYATS FRAIS CRIBLES, DE PAILLAGE OU DE BIOCOMBUSTIBLES		
J.1- Vente de broyats frais criblés, la tonne	Gratuit	Gratuit
J.2- Vente de paillage, la tonne	25,00 €	25,00 €
J.3- Vente de biocombustibles fins et/ou grossiers, la tonne	30,00 €	30,00 €
K- VENTE D'INERTES RECYCLES		
K.1- Vente de terre végétale, la tonne	5,00 €	5,00 €
K.2- Vente de calcaire 0/31,5, 0/40 ou 0/60, la tonne	7,00 €	7,00 €
L- VISITES DES INSTALLATIONS ET REPONSES AUX ENQUETES		
L.1- Par des organismes para-publics ou des sociétés privées	94,60 €	94,60 €
L.2- Par des groupes d'élus, des techniciens, des scolaires des étudiants et des réseaux auxquels adhère la C.A.N.	Gratuit	Gratuit
M- DUPLICATA DE FACTURES		
	10,60 €	10,60 €

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20181210-C24-12-2018-DE
Date de télétransmission : 14/12/2018
Date de réception préfecture : 14/12/2018